

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016
20 H 00**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil les impératifs pour lesquels le conseil a à nouveau été réuni pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 heures 15.

Présents : Yves GAUME - Dominique JEANNIN – Nathalie DUFOUR - Alain JACQUET – Philippe LAURENT – Marie-Claude CHITRY-CLERC - Jean-Pierre HARZALLAH – Jean-Jacques LANG – Raphaële KOELL - Gérard PARIS - Michel GARDES - Philippe REJONY - Patricia ROVEDA - Mario PEREIRA - Virginie SCHLOESSINGER - Johanna KALBE – Patricia SCHMUCK – Claudine PILLODS - Alain AUDOINEAU - Marie-Christine GRANDJEAN – Séverine MOINAULT - David JOGUET.

Absent représenté : Delphine MACCHI (a donné procuration à Yves GAUME).

Le compte-rendu du Conseil municipal du 8 juin 2016 est adopté.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Mme Johanna KALBE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

Délibération n° 16.31

Objet : Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du CGCT

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 17 avril 2014, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre la décision suivante :

- Décision n° 16.10 : Multi-Accueil – Tarification pique-nique du 17 juin 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette décision, **prend acte** que cette manifestation a été annulée et que de ce fait la décision est sans objet

Délibération n° 16.32

Objet : Stade multisports - Location emphytéotique de parcelles départementales au profit de la commune

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

La mairie d'Essert souhaite aménager une partie du Parc de la Douce, propriété du Conseil Départemental pour y installer un parc multisports pour la jeunesse essertoise.

Ce projet d'aménagement est convergent et complémentaire à la vocation sportive et de détente du Parc de la Douce.

Pour permettre à la commune de réaliser cette opération, le Conseil Départemental propose de louer les parcelles départementales suivantes (voir annexe 1) :

- AE 624p (pour environ 355m²)
- AE 212p (pour environ 480m²)
- AE 213 (265 m²)
- AE 216p (pour environ 150 m²)

représentant environ 1250 m², sous la forme d'un bail emphytéotique de longue durée (18 ans).

Les travaux débuteront au plus tard début septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de donner une suite favorable à ce projet et **autorise** Monsieur le Maire à signer le bail y afférant.

Madame Marie-Christine Grandjean demande le plan de la zone ainsi que les conditions du bail.

Monsieur le Maire lui transmet le plan et informe l'assemblée que le bail est conclu à titre gratuit.

Monsieur Dominique Jeannin ajoute que les frais d'entretien seront à la charge de la commune.

Madame Séverine Moinault s'interroge quant aux incivilités potentielles.

Monsieur le Maire répond que le stade multisports sera mis sous surveillance grâce à la caméra de la CAB qui permettra ainsi l'intervention de la Police le cas échéant.

Délibération n° 16.33
Objet : Décision modificative n° 2

Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint

Dépenses Désignation	Recettes		Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT			
D 6811-01 : Dot.amort.immos incorp.& corp		313.42 €	
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		313.42 €	
R 7811-01 : Reprises sur amort.des immos			397.39 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section			397.39 €
Total		313.42 €	397.39 €
INVESTISSEMENT			
D 28158-01 : Rep. amort. autres mat. tech.		313.42 €	
D 28184-01 : Mobilier		83.97 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		397.39 €	
R 28152-01 : Amort.installation de voirie			313.42 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section			313.42 €
Total		397.39 €	313.42 €
Total Général		710.81 €	710.81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide**

de donner son accord sur les modifications du budget 2016 comme ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-avant.

Délibération n° 16.34

Objet : Système de vidéo surveillance sur la commune - Plan de financement

Dossier présenté par Yves GAUME
Maire

Pour faire face à des incivilités rencontrées sur la commune d'Essert, la municipalité a décidé en mars 2016 de lancer des démarches permettant l'installation et l'utilisation de caméras comme ci-dessous détaillées :

- Pose d'une caméra fixe sur le secteur de la mairie,
- Utilisation de la caméra fixe de la CAB située sur le Parc de la Douce
- Pose d'une caméra mobile sur le secteur Cousteau

Les dégradations s'intensifiant notamment sur le secteur de la Zac du Port, il a été décidé de procéder à l'installation de 2 caméras supplémentaires. Zone ayant reçu l'acceptation d'installation par la préfecture

Budget prévisionnel incluant la pose de ces deux caméras supplémentaires s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Coût du projet (TTC) : 50 000 €	Aides publiques sollicitées :25 000 € - Subvention (40 %) :20 000 € - Fond d'aide aux communes (CAB) :5 000 € Coût communal : 25 000 €
TOTAL (TTC) :50 000 €	TOTAL :50 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (19 voix pour et 4 voix contre (Marie-Christine Grandjean, Alain Audoineau, David Joguet et Séverine Moinault), **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à :

Solliciter une aide financière auprès des différents financeurs,

Engager les frais correspondants,

Signer tous les documents y afférant

Madame Séverine Moinault pense que le problème ne sera pas résolu mais simplement déplacé.

Monsieur le Maire répond que le système est dissuasif et réaffirme sa volonté d'agir. La réactivité de la Police est immédiate.

Madame Marie-Christine Grandjean demande pourquoi les entreprises n'ont pas leur propre système de surveillance ?

Monsieur le Maire répond qu'un dispositif individuel "ne servirait à rien" car les sociétés de surveillance n'ont pas de pouvoir de police.

Madame Séverine Moinault est étonnée que la commune utilise des moyens publics pour agir sur des propriétés privées.

Monsieur le Maire dit répondre à une problématique d'incivilité générale dont font parties les entreprises situées sur la ZAC du Port.

Monsieur Alain Audoineau estime que la solution proposée par la commune dispensera de ce fait ces entreprises du coût de la surveillance.

Monsieur David Joguet demande si une estimation des coûts des dégradations a été faite ?

Monsieur le Maire lui répond que non.

Madame Marie-Christine Grandjean pense que l'efficacité de ce dispositif n'est pas prouvée et n'est pas favorable au "tout sécuritaire".

Monsieur David Joguet propose des caméras factices.

Madame Virginie Schloessinger dit que la population est effectivement très gênée, situation confirmée par Madame Marie-Claude Chitry-Clerc.

Monsieur le Maire souhaite que ce projet aboutisse.

Délibération n° 16.35

Objet : Demande de protection fonctionnelle et prise en charge des frais d'avocat.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Le juge s'étant saisi d'une plainte à l'encontre de Monsieur le Maire, Madame Sophie Beuchat et Madame Chantal Mumbach dans le cadre de leurs fonctions pour des faits de « harcèlement moral » envers une employée communale.

Dans le cadre d'une assistance juridictionnelle souscrite par la Mairie auprès de la SMACL, nous confirmons avancer les frais d'avocat engendrés par cette plainte. Frais qui seront transmis pour recouvrement auprès de l'assureur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'accepter la prise en charge des frais d'avocat, sur le fondement de la protection fonctionnelle accordée dans ce cas.

Madame Séverine Moinault demande si la plaignante a également droit à une assistance juridictionnelle ?

Monsieur le Maire lui répond que oui mais qu'elle ne l'a pas demandée.

Monsieur le Maire précise que le statut de "témoins assistés" des personnes mises en cause leur est favorable mais que la réponse de la justice sera tardive (au moins une année).

-088-

Questions et informations diverses

Vestiaire et salle associative (présentation chiffrée faite par M. Dominique Jeannin sur support informatique)

Lors du Conseil Municipal de mars 2016, le Conseil Municipal d'Essert avait voté à l'unanimité, pour la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 800 m² sur 2 niveaux au stade de football (vestiaire-salle associative) pour un montant de 1 085 850 € HT. Or il convient actuellement de revoir à la baisse tant le financement de ce projet que sa superficie.

Le nouveau projet se présente ainsi :

Partie basse (250 m²)

Partie haute (140 m²) :

- club house*
- coin cuisine*
- salle*
- sanitaires*

Le nouveau plan de financement relatif à ce dispositif s'établit comme suit :

Coût du projet (1^{ère} estimation) : 1 085 850 €

Financement :

Fond de soutien (10.5 %) :	101 400 €
Réserve parlementaire :	30 000 €
Fédération Française de Foot :	15 000 €
Vente de la salle de la Fontaine :	50 000 €

Monsieur le Maire précise que dans tous les cas de figure la part communale ne pourra dépasser les 500 000 €. Le projet sera adapté à ce budget.

Monsieur Dominique Jeannin dit qu'une convention d'utilisation sera passée avec l'ASE.

Monsieur Alain Jacquet informe que le marché de maîtrise d'œuvre sera bientôt lancé.

Point sur les investissements 2016 :

- Cimetière	35 000 €
- Enfouissement.....	40 000 €
- Rue des Commandos.....	155 000 €
- City stade.....	50 000 €
- Terrain de foot.....	25 000 €
- Vestiaire et salle	(à venir -maxi 500 000 € à charge de la commune)
- Vidéo-surveillance	50 000 € (dont 25 000 € à charge de la commune)
- Accessibilité.....	30 000 € + 11 000 €
- Aire de retournement Optymo	(à venir)

Inondations :

Madame Marie-Christine Grandjean s'interroge quant aux incidences du nouveau lotissement « Nexity » sur les inondations survenues fin juin et souhaite savoir s'il y a une servitude à hauteur du terrain Varette.

Monsieur le Maire lui répond que la situation est exceptionnelle, que d'autres secteurs ont également été touchés par les intempéries mais qu'un diagnostic sera effectué mardi 5 juillet 2016 par la CAB.

Madame Marie-Christine Grandjean souhaite que le raccordement du réseau (secteur ouest) soit modifié.

Monsieur le Maire informe de la mise en place, au service administratif de la mairie, d'un dispositif de traitement des dossiers qui seront ensuite transmis en Préfecture.

☺ - - - ☺

Fin de la séance à 21 h 40

Questions du public :

① **Vidéo surveillance :**

-M. et Mme Husson se plaignent également de nombreuses incivilités au Coteau et suggèrent des rondes de surveillance plus fréquentes.

-Monsieur le Maire répond que la commune n'en a pas les moyens financiers et que la police fait déjà « un super boulot ».

-Mme Ceccatto pense "qu'on ne fait que déplacer le problème".

-Mme Marie-Claude Chitry-Clerc confirme les nombreuses incivilités notamment au niveau des écoles.

② **Cimetière :**

-M. Michel Husson suggère qu'avec les sommes économisées sur les travaux cimetière une rampe soit mise en place.

-Monsieur Alain Jacquet confirme que les rampes seront mises en place rapidement.

③ **Inondations :**

-M. Frédéric Schwander prend la parole et fait part de la détresse de sa famille quant aux inondations qu'elle a subit et sollicite une intervention de Monsieur le Maire auprès de la CAB pour solutionner son problème.

-M le Maire lui apportera le diagnostic du la CAB.

* * * *

Fait à Essert, le 8 juillet 2016

Yves GAUME
Maire

Affiché le : 11 Juillet 2016



Zone d'aménagement - Entrée Essert du Parc de la Douce



